



## **Le 31 mars 2016, la CGT Finances Publiques 71 appelle les agents à se mettre massivement en grève car la loi El Khomri aura aussi des conséquences directes sur les agents publics !**

*Le projet de loi El Khomri sur le travail est à présent connu. Le MEDEF en est l'unique inspirateur et bénéficiaire. Et même si, sous la pression populaire, le gouvernement a consenti à quelques retouches, il n'en reste pas moins que ce texte met en œuvre d'importantes régressions sociales.*

*Face aux premières mobilisations, le gouvernement utilise tous les artifices pour tenter de briser le mouvement. Il avance en particulier l'idée de modifications d'éléments parcellaires du projet de loi mais qui ne touchent en rien à ses objectifs de fond.*

### ***La similitude des attaques contre le privé et le public est frappante !***

D'ailleurs, le gouvernement a affirmé qu'il faudrait un «rapport Combrexelle» (à l'origine du projet de loi) pour la fonction publique.

***Nous, fonctionnaires, devons faire le lien avec tous les projets en cours dans la fonction publique.*** En effet, de PPCR aux suppressions massives d'emplois, des restructurations aux fermetures de services, du RIFSEEP à l'austérité salariale, ceux-ci relèvent de la même volonté politique de laminer la fonction publique et de démanteler tous les droits et garanties des personnels, issus du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers.

***En outre, à chaque fois que les droits des travailleurs ont été attaqués, les fonctionnaires ont eu aussi droit à des mesures régressives*** (les retraites, la mobilité, etc.). Dans ces domaines, la surenchère libérale est de mise ; pour s'en convaincre, il suffit de lire le programme des Républicains (ex-UMP) pour une «action publique renouvelée» avec pour axe de programme la suppression de 300 000 postes !

***Construire une société du «chacun pour soi»*** où toutes les activités humaines seraient soumises à la seule loi du profit financier privé, ***voilà quel est l'objectif du pouvoir en place.*** Tout doit disparaître au moyen d'une austérité renforcée dont les travailleurs sont les uniques victimes.

***Selon les néo-libéraux au pouvoir, les cadres et textes protecteurs des salariés doivent être anéantis pour permettre de retrouver le chemin de la croissance : c'est la même logique qui prévoit que plus les licenciements seront facilités, plus les patrons embaucheront ; toujours dans le même sens : moins il y a de fonctionnaires, meilleure est la qualité du service rendu ! On touche le fond !***



Les exemples de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie sont convoqués par des *experts professionnels* pour démontrer la nécessité d'une telle réforme et ses bienfaits à long terme. Effectivement, regardons les résultats d'une politique qui n'a fait que creuser les inégalités chez nos voisins européens, n'a pas résorbé le chômage mais a accentué la précarité surtout chez les plus jeunes. Veut-on d'une société active faite de petits contrats pour s'en sortir ?

***Dès lors, si ce projet prenait force de loi, nous basculerions dans un monde totalement déréglementé où le droit minimum s'imposant aux accords d'entreprise ne serait plus le Code du travail et les conventions collectives mais où, à l'inverse, ce serait l'accord d'entreprise qui énoncerait le droit. Il rendrait ainsi le Code du travail et les conventions collectives facultatifs.***

Par tous les chantages possibles, l'employeur aurait la main pour imposer ses "accords" comme il y a 150 ans, avant le Code du travail. A titre d'exemple, **le principe de faveur**, qui prévoit que la convention et l'accord collectif de travail peuvent comporter des dispositions plus favorables aux salariés que celles des lois et règlements en vigueur, est remis en cause par le projet de loi ; **la logique sera ensuite la même pour la fonction publique par des dérogations au statut via la négociation...ce qui a d'ailleurs commencé avec le PPCR !**

**► Au cœur de ce projet de loi : le compte personnel d'activité (CPA) ◀**

Il vise à accompagner la personne dans son parcours professionnel (*activité salariée, chômage, formation, auto-entrepreneur*) et substitue aux droits collectifs des droits individuels (sous forme de points, échangeables entre eux) aléatoires et au rabais par rapport aux droits collectifs gagnés par la lutte des salariés au fil des décennies. À charge pour le salarié de «*gérer*» individuellement hors de tout cadre établi par des droits collectifs, ses relations avec ses employeurs.

Le CPA c'est le dynamitage de tous les droits collectifs et nationaux codifiés dans le Code du travail, les conventions collectives, le code de la sécurité sociale et les statuts publics.

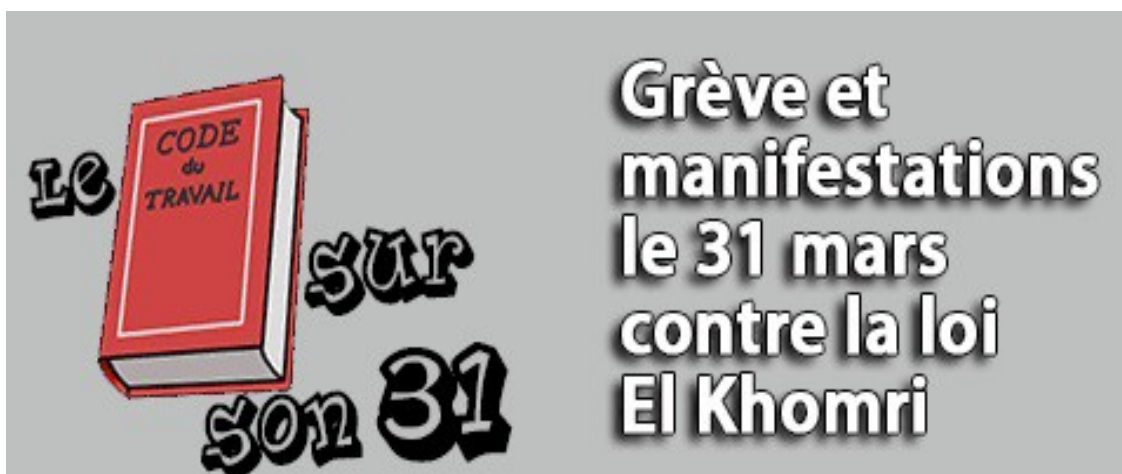
Ce CPA, précise le projet de loi, s'appliquera à tous les salariés sans exception, **du privé comme du public**. Cela démontre que les garanties collectives fortes de notre statut sont de trop aux yeux de certains et que le chômage et la précarité dans l'esprit des gouvernants, doivent aussi s'appliquer aux salariés du public.

***Fonctionnaires ! Nous sommes tous concernés, par nos conjoints, enfants, amis ! Les contractuels dans la fonction publique sont de plus en plus nombreux : le même sort leur est réservé !***

***De la première à la dernière ligne le projet El Khomri est un ensemble cohérent destructeur qui dépasse le seul enjeu du secteur privé.*** C'est une logique d'ensemble qui frappe violemment tout le monde du travail. Il n'est ni amendable, ni négociable.

Le projet de loi EL KHOMRI, comme le pacte de responsabilité (40 milliards de cadeaux au patronat) n'a créé que très peu d'emplois et, pire, a été financé par des ponctions sur le budget de l'Etat et de la Sécurité Sociale !

**POUR UN CODE DU TRAVAIL REELLEMENT PROTECTEUR !  
TOUS ENSEMBLE JEUNES ET TRAVAILLEURS EXIGEONS LE  
RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !**



**TOUS  
EN  
GREVE  
LE 31  
MARS  
2016 !**